

RÈGLEMENT TECHNIQUE CHAMPIONNAT RÉGIONAL NAQ U13

Article 1/ Joueurs

Le championnat régional U13 Masculin et Féminin est réservé aux joueurs U12 et U13 et aux joueurs régulièrement surclassés. Rappel de l'article 429 – RG de la FFBB : Un joueur des catégories d'âge U15 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre sur trois jours de suite (consécutifs) qu'il soit surclassé ou non (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit et des phases finales des compétitions nationales).

Article 2/ Forme d'Opposition

Les rencontres du championnat régional U13 Masculin et Féminin se déroulent à 5c5 sur tout terrain.

2.1 Temps de jeu

Le temps de jeu du championnat régional U13 Masculin et Féminin est de **4 périodes de 10mn**. La mi-temps est d'une durée de 10mn et les intervalles entre chaque période est de 2mn.

2.2 Temps-morts

Chaque équipe pourra utiliser 2 temps-morts en 1^{ère} mi-temps, 3 temps-morts en 2^{ème} mi-temps et 1 temps-mort par prolongation.

2.3 Résultat nul et prolongation(s)

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, la rencontre se poursuit par une prolongation de trois (3) minutes et au maximum par une deuxième prolongation de trois (3) minutes, s'il y a encore égalité à la fin de la première prolongation.

Si à la fin de seconde prolongation, les deux équipes n'ont pas réussi à se départager, une série de quatre lancers-francs sera utilisé pour départager les deux équipes. La série se déroulera de la manière suivante :

- Chaque équipe désignera, parmi les joueurs encore qualifiés pour jouer, quatre joueurs qui devront tirer chacun UN lancer-franc. Si l'équipe ne dispose que de trois joueurs encore qualifiés pour jouer, un joueur devra tirer 2 lancers-francs.
- Une alternance des tireurs de chaque équipe sera effectuée.
- Le choix du panier et de la première équipe devant effectuer le premier lancer-franc se feront par tirage au sort.

Si après la première série de quatre lancers-francs les deux équipes sont à nouveau à égalité, une nouvelle série de 4 lancers francs sera effectuée et ainsi de suite, ceci jusqu'à ce que les deux équipes soient départagées. Avant chaque nouvelle série, chaque équipe désignera les quatre joueurs (les joueurs peuvent être changés entre chaque série) et l'ordre de passage en alternance sera inversée (l'équipe qui commence la nouvelle série est celle qui a terminé la précédente).

2.4 Temps de possession

La règle FIBA s'applique dans sa globalité, quand l'équipe qui défend récupère le ballon elle dispose de 24s pour attaquer et quand l'équipe attaquante récupère le ballon après qu'il ait touché l'anneau, elle dispose de **14s (et non plus de 24s)**.

Article 3/ Remise en jeu rapide en zone arrière et interdiction de remplacement

Pour favoriser le jeu rapide, l'arbitre ne doit pas toucher le ballon sur les remises en jeu en zone arrière (sauf après une faute ou un temps mort). Les remplacements en zone arrière pour l'équipe en défense ne sont donc pas autorisés.

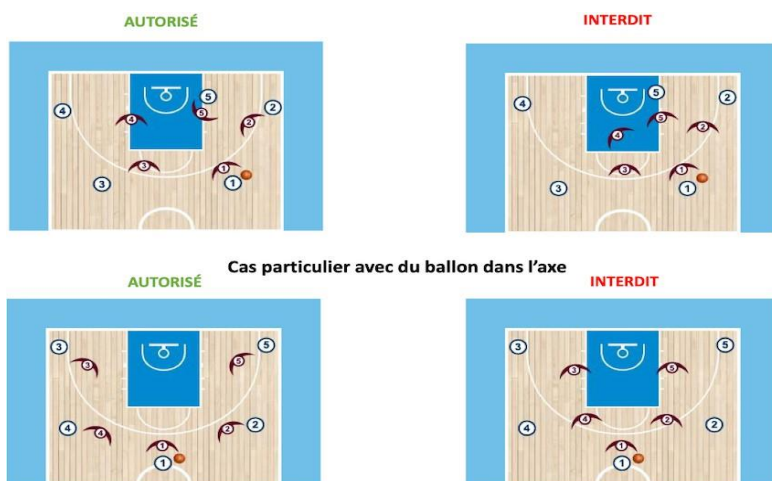
3.1 Occasion de remplacement supplémentaire

Une occasion de remplacement commence lorsqu'un panier est marqué dans les deux (2) dernières minutes de la dernière période de la rencontre, seulement pour l'équipe adverse de celle qui a marqué (" panier encaissé "). Dans ce cas précis, le chronométrateur devra arrêter le chronomètre de jeu.

Article 4/ Directives Techniques

- Toutes les défenses de zone, zone-press sont INTERDITES
- Toutes les défenses homme à homme ou filles à filles avec des prises à deux sont INTERDITES
- Tous les écrans sur le porteur du ballon sont INTERDITS
- Tous les écrans entre non porteurs du ballon sont INTERDITS
- Les mains à mains sont FORTEMENT DÉCONSEILLÉS
- La spécialisation à un poste de jeu prédéfini est FORTEMENT DÉCONSEILLÉE

Placements défensifs (favoriser la défense à hauteur) :



En cas d'entorses aux directives techniques, l'entraîneur devra le faire enregistrer sur la feuille de marque dans la case "réserves".

4.1 Sanction(s) en cas de manquement aux directives techniques

Après plusieurs signalements et l'envoi (à la Ligue NAQ), par l'entraîneur du club lésé, d'un montage vidéo de séquences démontrant la notion de répétition de l'irrégularité (sur une même rencontre) et/ou une constatation d'une personne habilitée par l'Équipe Technique Régionale, l'ETR ouvrira un dossier et pourra annoncer jusqu'à la rencontre perdue par pénalité.